

OBJET : ACQUISITION DE DEUX AUTOBUS.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de SAINT-DENIS, après avis de la Commission de Contrôle des Concessions, envisage d'acquérir DEUX AUTOBUS de 50 places qui seraient mis à la disposition de la STUD.

Le montant de l'opération s'élève à 650 000 F et est prévu au Chapitre 900 - Article 215 du Budget Primitif 1981.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs,

- d'approuver l'acquisition de ce matériel ;
- de m'autoriser à lancer une consultation d'entreprises auprès des Fournisseurs Locaux ;
- de m'autoriser à passer un marché avec le Fournisseur ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Ces acquisitions s'effectuent dans le cadre de notre participation au fonctionnement de la S.T.U.D., afin d'éviter que le prix des billets n'augmentent trop fortement. Nous préférons plutôt que de donner à cette Société des subventions qui seront perdues dans la masse de leurs dépenses, leur fournir des bus ; ce qui permet à la Société de prévoir moins d'investissement, et en conséquence de stabiliser à peu près les prix des billets.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

VC - A Denis le 20 mai 1981

P/Le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé Michel Calkent

P/Le Préfet

Le Chef de Bureau élégué

Records F.A.R.S.A